



Procès-verbal du conseil d'administration du 16 juin 2023

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le vendredi 16 juin 2023 à Rome et en visioconférence. La séance s'ouvre à 9 h 30.

Membres présents ou représentés (13) :

- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représentée par M. Pascal GOSSELIN ;
- M. Thierry BERTHET, Directeur de recherche au CNRS, UMR 7317 Laboratoire d'économie et de sociologie du travail ;
- Mme Fabienne BLAISE, Professeure à l'université de Lille, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et la recherche de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure à l'université Panthéon-Sorbonne ;
- M. Clément BADY, représentant élu des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;
- Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" ;
- M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ ;
- M. Christian MASSET, Ambassadeur de France en Italie (procuration à M. Pascal GOSSELIN) ;
- M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par M. William BERTHOMIÈRE (procuration à Mme Fabienne BLAISE) ;
- Mme Laura PETTINAROLI, représentante élue des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Serge SUR (procuration à M. Yves-Marie BERCÉ).

Membres absents excusés (1) :

- M. Massimo OSANNA, Professeur à l'Università degli Studi "Federico II" de Naples, Directeur général des Musées au Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo.

Assistaient également à la séance :

- Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications à l'EFR ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR ;
- Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- M. Vivien PRIGENT, directeur des études à l'EFR ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Examen du procès-verbal de la séance du 10 mars 2023 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Budget rectificatif 1-2023 ;
4. Conditions de retour à l'équilibre ;
5. Annulation de la délibération du 23 novembre 2017 sur les frais de gestion ;
6. Niveau II F 5 - Assistant RH ;
7. Fonds Nicolet : décision de sortie des ouvrages inventoriés ;
8. Rapport d'activité 2022 ;
9. Rapport social unique 2022 ;
10. Règlement intérieur du CSA de l'EFR ;
11. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
12. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2023

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 mars 2023.

2. Informations de la directrice

Le premier point d'information concerne l'ouverture du dialogue avec le MESR pour la définition du contrat pluriannuel 2022-2028. Les directeurs des cinq EFE ont été reçus au ministère le 6 juin 2023, en présence Anne-Sophie Barthez (directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), Pascal Gosselin, Marina Govoroff (DGESIP), Jean-Pierre Korolinski (DGESIP), Delphine Pagès El Karoui et Alexa Piqueux pour la DGRI.

L'échange a été constructif : la tutelle a fait connaître une volonté de mieux reconnaître les Écoles françaises à l'étranger (EFE) en tant qu'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), en tenant compte de leurs particularités d'opérateurs de la formation et de la recherche à l'étranger : une originalité à cultiver, tout en les intégrant le plus possible aux orientations des deux directions générales du ministère afin de renforcer leur visibilité. Dans cette perspective, il a été proposé de planifier une réunion par an au ministère qui permettra un accompagnement plus rapproché du ministère, accompagnement que les directeurs appelaient de leurs vœux. Les échanges ont porté notamment sur le rôle du ResEFE comme amplificateur des actions des EFE, sur les réponses des EFE aux appels à projet et l'accompagnement par le ministère, sur les délégations d'enseignants-chercheurs, sur les programmes de résidence et les éventuels projets d'Instituts d'études avancées (IEA).

La durée du contrat, de 2022 à 2028, a été confirmée.

Le contrat se présentera sous la forme d'un document unique pour le ResEFE et les cinq EFE ; il constituera un document resserré de 15 à 20 pages, définissant les objectifs et les moyens, avec des indicateurs de suivi.

Le calendrier prévoit la rédaction pour fin septembre 2023 d'une synthèse du bilan 2017-2021 en 3 pages et une proposition d'axes pour le contrat 2022-2028 de 2 à 3 pages non rédigées. À la suite de quoi s'engagera une phase d'échanges avec le ministère de septembre à décembre 2023. Le contrat rédigé, qui précisera les choix politiques et stratégiques, devra être finalisé en janvier 2024. Les échanges se poursuivront avec le MESR jusqu'à la finalisation des textes qui seront présentés aux organes délibérants traditionnellement réunis en mars, pour une signature en avril 2024.

Le représentant du ministère se félicite de la régularité future des rencontres annuelles entre la tutelle et les cinq directeurs des EFE. La présidente du conseil d'administration souligne le rôle « soft-power » d'établissements comme l'École française de Rome en matière de présence française à l'étranger, renforcée par le fait que l'établissement est hébergé au palais Farnèse avec l'Ambassade de France en Italie.

Le deuxième point d'information a trait aux récents mouvements de personnels. Nicolas Laubry, directeur des études pour la section Antiquité depuis le 1er septembre 2017, quittera l'EFR le 31 août 2023, après deux mandats de 3 ans : maître de conférences à l'université de Paris-Est Créteil, il rejoindra son poste au 1er septembre 2023. Élève de l'École normale supérieure, agrégé de lettres classiques, membre de l'EFR en 2007-2010, Nicolas Laubry a occupé les fonctions de directeur des études et de responsable du service archéologique avec un sens aigu du service public, avec rigueur et discernement dans ses multiples tâches d'accompagnement de la recherche. La directrice de l'EFR salue son implication dans le domaine de la transition numérique en qualité de référent pour la science ouverte, ainsi que son engagement dans la coordination et la réalisation de plusieurs programmes de recherche (notamment sur les transitions funéraires et Ostie-Portus), ou de programmes mis en œuvre sur financements par des agences de moyens. Il a en outre représenté l'EFR au sein de l'*Associazione italiana di archeologia classica* et de l'*Unione Internazionale degli Istituti di Archeologia Storia e Storia dell'Arte in Roma*. La directrice de l'EFR lui souhaite le meilleur dans la poursuite de sa carrière et l'achèvement prochain de son habilitation à diriger des recherches. Audrey Bertrand, de l'université Gustave Eiffel, lui succèdera au 1er septembre 2023.

La présidente du conseil d'administration s'associe aux remerciements de la directrice de l'EFR, ainsi que la directrice du Centre Jean Bérard et Y.-M Bercé.

Ensuite, la directrice de l'EFR informe le conseil scientifique de la nomination de Bérénice Waty sur le poste de chargée de coordination de la recherche et de valorisation, à l'issue de plusieurs étapes dans le recrutement, dont une visite sur site en mars dernier. Docteure en anthropologie culturelle, actuellement ingénieure d'études et directrice des relations internationales de la Faculté des sciences de l'université Paris-Cité, elle aura pour mission de coordonner l'activité des trois sections scientifiques, d'être la référente formation pour le personnel scientifique, d'assurer le suivi des conventions-cadres, d'apporter son expertise au montage de projets de recherche et de valorisation et, plus généralement, d'apporter son soutien à la direction. Elle a occupé les fonctions de chargée de coordination de la recherche et des études doctorales à l'Université Paris Lumières (2020), de coordinatrice des unités et directrice adjointe de la direction de la recherche de Paris 8 (2017-2020), et de chargée de la valorisation de la recherche de l'UFR LLSHS de l'université de Paris 13 (2011-2017). Elle sera accueillie à l'EFR en détachement sur contrat pour deux ans.

En outre, la directrice de l'EFR fait part au conseil scientifique d'un nouveau recrutement au bénéfice du Centre Jean Bérard (CJB) à compter du 1er septembre 2023 et pour un an. Manuel Ferrer viendra renforcer l'équipe administrative affaiblie par l'absence partielle d'un personnel ayant pour mission la gestion administrative et financière du CJB. En bibliothèque, un magasinier a vu son contrat prolongé pour les mêmes raisons qu'au CJB, et un magasinier a été embauché de juin à septembre 2023, également en raison de l'absence d'un personnel. Enfin, la directrice de l'EFR informe le conseil scientifique de son audition par la commission réunie dans le cadre du renouvellement de son mandat à compter du 1er septembre 2023.

Le troisième point d'information a trait au résultat de la campagne d'emploi des membres scientifiques et à l'accueil des jeunes chercheurs. Plusieurs membres ayant quitté l'EFR récemment seront recrutés cette année. Ainsi, H. Vermeren (sortie 2021, section EMC), a été classé en première position à l'université de Caen et en troisième position au CNRS (4 postes à pourvoir) ; il a choisi le

CNRS (UMR Telemme AMU/CNRS ou UMR Framespa Université de Toulouse/CNRS) ; Philippe Lefeuve (sortie 2021, section Moyen Âge, ayant bénéficié du contrat de chargé de recherche CNRS auprès de l'EFR) a été classé en première position à l'université de Tours ; Marie Bossaert (sortie 2019, section EMC, ayant bénéficié du contrat de chargée de recherche CNRS auprès de l'EFR puis ayant obtenu un contrat post-doctoral à la Scuola Superiore Meridionale de Naples) a été classée en première position à l'université de Clermont. Enfin, Cesare Santus (sortie 2018, section EMC) a obtenu un poste de *ricercatore a tempo determinato* ouvrant à terme l'accès à un poste permanent de *professore associato* à l'université de Trieste.

Sur les sept membres sortants en 2023, E. Paris (section Antiquité) a été classée en première position à l'université de Lyon III ; N. Minvielle rejoint l'Inrap sur un poste de responsable de recherche archéologique en Moyen Âge, sur le site de Valence. En outre, classé 1^{er} sur liste complémentaire au concours de chargé de recherche au CNRS, il prépare le montage d'un projet ERC « starting » en partenariat avec l'EFR. Les cinq autres membres scientifiques sortants poursuivent leurs parcours en contrat post-doctoral : A. Hérisson, sur le contrat de chargé de recherche CNRS en accueil à l'EFR ; les autres membres ont obtenu une bourse Humboldt (auprès de l'université de Bamberg) et du FNRS belge. Aucun versement de l'allocation de retour à l'emploi ni de retour dans le secondaire ne sont à noter.

Pour ce qui concerne les membres entrants, Camille Mahé, contemporainiste, a été recrutée sur un poste de maître de conférences à l'IEP de Strasbourg. M. Bretin-Chabrol, maître de conférences à l'Université de Lyon III, classée première sur liste complémentaire, sera par conséquent nommée pour un an. Aucun maître de conférence n'avait été recruté sur un poste de membre scientifique depuis 2019.

Ensuite, l'EFR accueillera en septembre 2023 deux nouveaux chercheurs dans le cadre de programmes financés par des agences de moyens, « Globalvat » (ANR) et « Rotarom17 » (ERC). Une autre chercheuse rejoindra l'École en mars 2024 dans le cadre d'une bourse Marie-Sklodowska Curie.

Pour ce qui concerne l'accueil de doctorants sous contrat en partenariat avec une université française, le recrutement au titre du ResEFE pour la période 2023-2026 est en cours (32 candidatures). Pour l'accueil d'un doctorant en partenariat avec Aix-Marseille Université, le recrutement est prévu le 3 juillet, tout comme celui en partenariat avec l'université Paris I.

Compte tenu du nombre élevé de candidatures sur ce dispositif, la directrice de l'EFR souhaiterait que le Ministère puisse allouer un second contrat doctoral au partenariat avec l'EFR dans le cadre du dispositif relatif au ResEFE.

Le quatrième point d'information regarde l'état d'avancement de la convention avec le CNRS, en particulier la modification de l'article 8.3 sur l'accueil d'un membre sortant pour un an comme chargé de recherche (dispositif accessible aux seuls fonctionnaires par voie de détachement), avec une possibilité d'ouverture de cet accueil aux non-titulaires de la fonction publique sur un contrat post-doctoral. La signature de la convention, prévue à l'automne, permettra le versement de la subvention 2022 et 2023.

Le cinquième point d'information concerne l'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation. Quatre candidats ont posé leur candidature à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt : E. Giordano (université de Toulon), R. Rocca (université de Paris 1), C. Vanderheyde (université de Strasbourg) et S. Zanella (université de Nice). Les deux candidatures retenues par le conseil scientifique ce jour sont : R. Rocca, pour une délégation d'un an et un séjour à l'EFR de 9 mois, en vue du dépôt d'un projet à l'ANR dans le domaine de la préhistoire, et C. Vanderheyde, pour un séjour de 6 mois, dans l'objectif de préparer un projet de « twinning bottom-up » (Horizon Europe, programme Widening), associant l'Institut archéologique de Belgrade, le Multidisciplinary Archeological Research Institute de l'Université libre de Bruxelles et l'EFR.

Le sixième point a trait aux partenariats scientifiques. L'EFR, via le ResEFE, est partenaire de la réponse de l'EPHE à l'appel « Grand programme de recherche PSL ». Le projet, intitulé « Les fabriques de l'antique. Construire et représenter les temps anciens [FAn] », a été déposé fin avril 2023 pour les années 2025-2029. L'EFR a par ailleurs été conviée à la réunion des partenaires associés situés sur le territoire italien de l'Université européenne CIVIS qui rassemble 11 universités européennes et 6 universités africaines, à l'université La Sapienza, le 10 mai 2023. Un appel à projets, « Open Lab », pour la promotion des liens entre le monde académique et les acteurs sociaux, et pour celle de la science ouverte, auxquels pourraient participer les partenaires associés a été annoncé. L'EFR pourrait également s'associer au « Global Civis day », prévu à l'université La Sapienza du 11 au 13 juin 2025.

La directrice de l'EFR signale enfin que l'établissement recevra le Prix « Paestum Mario Napoli » le 3 novembre 2023 qui est remis aux organismes contribuant au dialogue interculturel, à la valorisation du patrimoine culturel et à la promotion du tourisme archéologique. La directrice de l'EFR s'y rendra, accompagnée de la directrice du Centre Jean Bérard et de la directrice des études pour l'Antiquité.

3. Budget rectificatif 1-2023

L'agent comptable de l'EFR rappelle le contexte du compte de résultat 2022 : le déficit comptable s'est élevé à 236 000 euros, du fait de l'évolution des dépenses, notamment de personnel, des coûts de gardiennage et de l'augmentation de la facture énergétique. Ce déficit implique de présenter au conseil les conditions de retour à l'équilibre.

Autorisations budgétaires

Une diapositive est projetée sur l'évolution des crédits de paiement entre 2019 et 2023 qui progressent de façon significative, tant pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses de personnel. Ainsi, les dépenses pour le seul personnel permanent ont progressé de 620 k€ entre 2017 et 2023. Dans le même temps, la subvention pour charge de service public (SCSP) a augmenté de 354 000 euros. Le graphique sur l'évolution des recettes traduit les efforts de l'établissement pour augmenter ses ressources propres malgré le manque à gagner dû à l'arrêt du reversement de la moitié du salaire du responsable du service des publications par la Casa de Velázquez à compter de 2022.

Ce budget rectificatif prévoit des modifications modestes en dépenses de personnel et de fonctionnement. Pour le personnel permanent, les modifications seront présentées au budget rectificatif de novembre 2023 et elles devraient être importantes compte tenu de l'augmentation de l'indemnité de résidence à l'étranger (+ 7,6% depuis octobre 2022 du fait de l'inflation) et du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023.

Le budget rectificatif augmente de 351 000 euros les autorisations d'engagement et de 390 000 euros les crédits de paiement (dont 250 000 euros en investissement). Les recettes quant à elles sont en augmentation de 245 000 euros.

Le solde budgétaire déficitaire passe de 159 000 euros à 303 000 euros (+ 144 000 euros), montant à confronter avec l'augmentation des dépenses d'investissement (250 000 euros).

Tableau des emplois

L'unique modification est l'augmentation de 0,5 ETPT pour les dépenses de personnels rémunérés sur ressources fléchées (3,5 ETPT au lieu de 3 ETPT).

Fonctionnement

Dépenses par destination

Bibliothèque : un montant de 10 000 euros est ouvert en personnel pour le travail de reconversion dans le Sudoc, financé pour moitié par une subvention de l'ABES (2 500 euros pour l'EFR et 2 500 euros pour le Centre Jean Bérard). 3 600 euros seront dédiés à un plan de conservation des

périodiques, suite au financement du CTLES. Pour ce qui a trait au gardiennage, 3000 euros ont été ajoutés. Pour la diffusion des savoirs, 20 000 euros supplémentaires ont été octroyés aux publications de l'École pour corriger une dotation trop faible au budget initial. Les crédits intègrent également des transferts de crédits ouverts au BI en recherche, notamment pour le cycle « Lectures méditerranéennes ». La formation enregistre 13 600 euros supplémentaires pour l'organisation d'ateliers doctoraux, grâce au soutien du fonds de dotation ArPaMed (8 000 euros). Les travaux immobiliers progressent de 132 000 euros, dont 21 000 euros de reports de 2022 pour les travaux d'assainissement du local situé dans les caves du palais Farnèse. D'autres travaux en bibliothèque sont prévus, la rénovation des salles de lecture au troisième étage (peinture et remplacement des moquettes) et la rénovation de l'ancien bureau de la direction réaffecté à la bibliothèque. Pour le pilotage, les crédits de formation des personnels sont abondés de 18 600 euros pour permettre le rattrapage des formations qui n'ont pu se tenir en 2021 ou 2022 en raison de la crise sanitaire Covid. Une nouvelle dépense concerne l'acquisition d'un logiciel d'élaboration de la paye pour les agents publics (part maintenance).

Investissement

La somme de 157 000 euros est consacrée à l'achat de mobilier. Il s'agit de cent chaises pour les lecteurs de la bibliothèque, du mobilier pour l'ancien bureau de la direction, d'achat de mobilier place Navone pour l'accueil des chercheurs (enseignants-chercheurs en délégation, chercheurs sur recettes fléchées). Par ailleurs, pour le service informatique, des achats d'ordinateurs sont prévus. Enfin, un pistolet XRF (analyse par fluorescence) d'un montant estimé à 50 k€ sera acheté pour les fouilles archéologiques, il permettra également à l'École de valoriser ce matériel dans le cadre de demande de financement auprès des agences de moyens.

Pour la recherche, on prévoit 34 000 euros pour un recrutement au titre du programme ANR Globalvat et Monacorale (personnel) et, en fonctionnement, 34 000 euros pour les accueils de chercheurs, dont 25 000 euros pour l'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation. La participation au titre du ResEFE progresse de trois mille euros.

Recettes

Un graphique sur l'évolution des recettes montre l'évolution de la SCSP sachant que l'École a perçu un versement exceptionnel de 400 000 euros en 2021 et de 424 000 euros en 2022. Pour 2023, la subvention est augmentée de 145 322 euros, soit 95 000 euros pour la prise en compte de l'augmentation du point d'indice, 70 000 euros pour les accueils d'enseignants-chercheurs en délégation et une baisse de la compensation au titre de la protection sociale complémentaire et des crédits pour les contrats doctoraux. Une subvention de 50 000 euros a été attribuée pour les dépenses de mise aux normes sécurité incendie du palais Farnèse. Les ressources propres augmentent malgré l'arrêt du reversement du salaire du responsable des publications par la Casa de Velázquez. Les autres subventions (18 600 euros) proviennent de l'ABES, du Fonds Arpamed, du CTLES et de l'université de Rennes II pour une publication au Centre Jean Bérard. Le CJB enregistre une augmentation de 4 000 euros de ses recettes d'hébergement. Les financements publics fléchés augmentent de 27 410 euros (programmes ANR Sahylor, Fistulae et Graceful17).

Le déficit budgétaire se monte à 305 560 euros, on constate un moindre abondement sur la trésorerie fléchée, et un prélèvement plus important (347 000 euros) sur la trésorerie de l'EFR.

Situation patrimoniale

Malgré son amélioration, le résultat patrimonial reste déficitaire et ne permet pas d'aboutir à une capacité d'autofinancement positive (- 50 835 euros). L'accroissement des dépenses de fonctionnement correspond aux évolutions indiquées dans le tableau des autorisations budgétaires. Le budget rectificatif introduit une augmentation de 250 000 euros dépenses d'investissement et 50 000 euros de recettes (subvention pour les travaux de mise aux normes anti incendie). On aboutit

à un prélèvement sur le fonds de roulement de 354 435 euros, soit 17 jours de dépenses de fonctionnement. Pour rappel, le fonds de roulement disponible (hors TFR) au 31 décembre 2022 se monte à 140 jours de fonctionnement et le prélèvement prévisionnel du BR1 correspond à 17 jours de dépenses de fonctionnement.

Le plan de trésorerie est affiché. Il permet de constater que le calendrier de versement de la SCSP permet à l'École de ne pas subir de tension en trésorerie. Le tableau sur les opérations liées aux recettes fléchées reprend les éléments déjà indiqués, à savoir une augmentation des recettes pour 3 ANR (Sahylor, Fistulae et Graceful17) et une augmentation des dépenses de personnel pour Globalvat et Monacorale.

La proposition de délibération relative aux montants du budget rectificatif n° 1 est présentée pour vote. Le conseil d'administration vote à l'unanimité le budget rectificatif n° 1.

4. Conditions de retour à l'équilibre

Le Code de l'éducation prévoit qu'en cas de compte de résultat déficitaire, un établissement doit présenter un document prévoyant le retour à l'équilibre.

M. Zimmermann indique que le déficit de 2022 est lié pour partie à des éléments conjoncturels tels que le rappel de rémunération pour les personnels locaux, l'évolution du point d'indice des fonctionnaires et l'augmentation du coût de l'énergie (104 000 euros, pour lesquels une subvention de 24 000 euros a été octroyée par le ministère). Pour autant, l'évolution des dépenses de personnel permanent n'a pas été accompagnée depuis quelques années par une évolution équivalente de la subvention pour charge de service public. À cela s'ajoute depuis 2016 des dépenses de gardiennage externe, lesquelles s'élèvent désormais à 150 k€.

L'établissement a d'ores et déjà pris des mesures correctrices pour limiter les dépenses et accroître ses recettes. L'économie la plus importante consiste pour l'établissement à ne pas atteindre le plafond d'emploi, le déficit en personnel étant de 2,5 équivalent temps plein travaillé alors même que ses besoins sont croissants. Elle a également réduit le nombre de bourses et diminué les crédits des différents services. Côté ressources, on note une augmentation des ressources propres par l'augmentation du montant de l'indemnité versée par le bar attendant au bâtiment de place Navone pour l'occupation du sol, l'augmentation des tarifs, l'augmentation des recettes des publications avec la tenue à venir d'une vente promotionnelle et l'augmentation des coûts indirects ou frais d'environnement pour les ressources fléchées.

Les conditions de retour à l'équilibre passent par un complément de subvention de la part du ministère, complément chiffré à 627 k€.

L'agent comptable de l'EFR précise que le ministère a émis un avis favorable sur le projet de délibération sur le retour à l'équilibre.

Le document résumant les mesures prises pour le retour à l'équilibre et la délibération y afférente sont adoptés à l'unanimité par le conseil d'administration.

5. Annulation de la délibération du 23 novembre 2017 sur les frais de gestion

La délibération du 23 novembre 2017 prévoyait des frais de gestion à hauteur de 8% pour les programmes accueillis à l'EFR et financés par des agences de moyens. Ces taux ayant évolué, notamment pour les financements de l'ANR, la délibération n'a désormais plus d'objet.

L'annulation de la délibération du 23 novembre 2017 sur les frais de gestion est approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration.

6. Niveau II F 5 - Assistant RH

La directrice de l'EFR rappelle le contexte organisationnel de l'établissement. À plusieurs reprises a été identifié un risque pesant sur la gestion des rémunérations, premier poste de dépenses. En effet, les missions RH n'étaient assurées que par une seule personne, la responsable administrative. La réorganisation des services support opérée en fin d'année 2020 afin de remédier à des fragilités, par la création d'un service facturier et l'affectation à temps plein d'un personnel auprès de la responsable administrative (auparavant affectée à temps partiel au service des publications) a permis à ce personnel de prendre en charge la gestion administrative et financière du personnel local (carrières, salaires mensuels, remplacements, vacances...), après une formation suivie à cet effet. Dans cette nouvelle organisation, la directrice propose au conseil d'administration d'introduire dans le contrat collectif du personnel local, dans la grille des métiers exercés, les fonctions d'assistant ressources humaines, position non prévue jusqu'à présent, à l'occasion de la renégociation à venir de ce contrat collectif pour 2023-2025. La directrice de l'EFR propose également au conseil d'administration, dans l'attente de cette intégration formelle, la reconnaissance économique correspondante pour l'agent en poste, formé depuis désormais 2 ans et exerçant pleinement ces tâches, afin de prendre en compte les spécificités, l'enjeu économique et les responsabilités liées à ces fonctions dans le domaine des ressources humaines.

La représentante des personnels lit une communication de la représentation syndicale italienne (jointe à ce PV) demandant l'abstention des représentants des personnels au vote sur ce point à l'ordre du jour.

La directrice indique qu'elle a communiqué le point à l'ordre du jour de la présente séance le 31 mai 2023 à la représentation syndicale italienne pour information, conformément à l'article 1 du contrat collectif. Cette dernière a répondu le 7 juin 2023 en donnant sa disponibilité pour une rencontre, et la directrice a répondu à son tour le 12 juin, en précisant qu'il ne s'agissait à ce stade que d'une information, l'identification de nouveaux besoins professionnels au sein de l'établissement relevant de l'employeur, et que la formalisation de cette insertion serait effectivement discutée lors des rencontres qui se tiendront pour le renouvellement du contrat collectif. La directrice de l'EFR précise que la mesure ne comportera aucune pénalisation économique dans le déroulé de carrière des autres personnels. La création de la position « assistant ressources humaines » a été rendue nécessaire par l'évolution des exigences administratives requises pour un EPSCP au cours des années et par un besoin de professionnalisation en gestion des personnels. Par ailleurs, une réforme en cours de l'administration italienne à laquelle la grille de rémunération des personnels de l'EFR est adossée prévoit un repositionnement des personnels par aire de qualification et il a été prévu, d'un commun accord entre la représentation syndicale et la direction, lors de la signature du contrat en novembre 2021, de travailler à la définition d'un système d'avancement nouveau, à l'ancienneté. Cette disposition devra être mise en œuvre pour l'exécution du prochain contrat collectif.

Le conseil d'administration approuve le principe de l'insertion du métier « assistant ressources humaines » dans le prochain contrat collectif, et la reconnaissance économique correspondante pour l'agent en poste à compter du 1^{er} juillet 2023 par l'attribution d'un niveau de rémunération immédiatement supérieur à celui détenu, à 11 voix pour et 2 abstentions.

7. Fonds Nicolet : décision de sortie des ouvrages inventoriés

La responsable de la bibliothèque indique que, conformément à la présentation faite lors du conseil scientifique du mois de mars, la sortie d'inventaire de 260 ouvrages donnés à la bibliothèque par la famille de C. Nicolet, ancien directeur de l'EFR, est confirmée. Une proposition de dons à des

bibliothèques romaines sera faite, à l'aide d'un inventaire indexé établi par le personnel de la bibliothèque.

Un autre fonds sera désherbé, celui des cartes géographiques et topographiques (950 unités), jugées obsolètes. Par ailleurs ces cartes sont assez largement numérisées en France et en Italie, ou disponibles dans de nombreuses structures documentaires spécialisées.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le désherbage des deux fonds.

8. Rapport d'activité 2022

Le document, dont la mise en page est en cours, comporte les contenus tels qu'ils seront publiés. Ce rapport correspond à la première année d'un nouveau contrat pluriannuel de développement, et c'est pour cette raison que la structure en a été modifiée. Une introduction de la directrice ouvre désormais chacune des parties, ce qui limite la longueur de l'introduction générale. Les activités de recherche sont mises au premier plan, par un affichage en début de document. Les personnels rémunérés par l'établissement sont listés en premier lieu, puis sont mentionnés les chercheurs accueillis, enfin les chercheurs en résidence. L'affichage du rapport par axe reflète également mieux l'activité scientifique. S'ensuivent les activités de formation, puis de valorisation. Enfin, les services support et le Centre Jean Bérard. Pour les faits marquants, on observe que le second semestre de l'année 2022 a connu une reprise normale de l'activité après les restrictions dues au Covid. Le rapport définitif du HCERES a été rendu en novembre 2022 et publié en janvier 2023. Au nouveau dispositif de délégations d'enseignants-chercheurs, s'ajoute la croissance du nombre de chercheurs résidents (90 mensualités), les initiatives en faveur de l'accueil de boursiers Marie Curie, et l'obtention de deux nouveaux programmes financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui reflètent le dynamisme des activités. Sont rappelés également les nouveaux personnels ayant pris un poste en 2022 (la responsable du service des publications, le directeur des études pour le Moyen Âge, le topographe rattaché au service d'archéologie notamment).

La guerre en Ukraine a des retombées économiques, dont l'augmentation du coût de l'énergie qui aggrave les tensions budgétaires que connaît l'établissement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2022.

9. Rapport social unique 2022

La responsable administrative présente la deuxième version du rapport social unique selon les nouvelles modalités, qui se substitue au bilan social. Les rubriques respectent l'article 1 du décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020, et se concentrent donc sur les effectifs, les recrutements, les évolutions de carrière, la formation et le dialogue social, entre autres. Un soin particulier est apporté aux chiffres et statistiques par genre, lorsque cela est possible.

Les données sur le taux de renouvellement des membres, affiché depuis plusieurs années dans le bilan social/rapport social unique depuis 2012, a été réduit à la période 2017-2022, sur 5 ans. Pour ce qui concerne les rémunérations, le personnel a bénéficié de l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 (+3,5%) et le personnel local a bénéficié d'une importante revalorisation de salaire à la suite du renouvellement du contrat national de la fonction publique italienne à laquelle la grille de rémunération des personnels locaux de l'EFR est adossée. En matière de dialogue social, il est rappelé le renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique, par des élections organisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et qui ont permis d'élire, entre autres, les représentants du personnel au Comité social d'administration (CSA) de l'EFR. Une statistique qui s'enrichit d'année en année est celle sur le télétravail, celui-ci ayant été mis en place en 2020. Sur les statistiques sur les

types d'absences, un focus est fait sur l'augmentation notable des absences pour soin à un ascendant, pour ce qui concerne le personnel local. Enfin, une nouvelle statistique est proposée, sur la « *banca del tempo* », disposition expérimentale pour les personnels de la bibliothèque, qui permet d'accumuler des heures travaillées les samedis et récupérées ultérieurement. Ces données sont également tracées dans la base de gestion dématérialisée des absences du personnel local, mise en service en février 2022.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport social unique pour l'année 2022.

10. Règlement intérieur du CSA de l'EFR

La responsable administrative indique que l'adoption du règlement intérieur du CSA fait suite aux élections professionnelles de décembre 2022. Le document, apuré de dispositions non pertinentes pour l'établissement, est le modèle adapté d'un document transmis par le ministère à tous les opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le règlement intérieur du CSA de l'EFR.

11. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La directrice présente pour approbation du conseil les accords et conventions de partenariat signés depuis le précédent conseil. Ceux-ci ont trait à des activités en partenariat, des manifestations scientifiques ou des accueils. Elle souligne la politique de développement de conventions-cadres avec des partenaires importants pour les activités de l'EFR (Fondation Primoli, université de Rome La Sapienza, université Paris I, laquelle a proposé un contrat doctoral en partenariat avec l'EFR).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration.

12. Questions diverses

Le conseil devant être renouvelé à la rentrée, la directrice conclut la dernière séance du conseil d'administration dans sa formation actuelle en remerciant chaleureusement la présidente du conseil et les conseillers pour le travail accompli. La présidente du conseil d'administration remercie à son tour la directrice de l'EFR et les conseillers.

La séance est levée à 12 h 00.